

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2006

VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET ENGAGEMENT ÉDUCATIF - (n° 2332 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 102

présenté par
Mme Greff, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 8

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer au mot :

« égal »,

le mot :

« correspondant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La durée du contrat de volontariat peut ne pas être un multiple de trois.